ennemis semblent avoir voulu compromettre par une accusation de corruption.

« Veu par la Court des Grands jours le procès-verbal faict de l'ordonnance d'icelle par l'un des conseillers à ce commis à la requeste du procureur general du roy à l'encontre de Me Balthazar de Villars lieutenant general en la seneschaussée de Lion l'audition de tesmoings interrogatoires confessions et denegations avec les conclusions du procureur général du roy. Oy et interrogé par la Court ledict de Villars apres que de l'ordonnance d'icelle a esté admonesté présens les gens du roy ladicte Court a levé et osté lève et oste les deffenses faictes audict de Villars d'exerser son estat par l'arrest du XIVe de ce mois et lui a permis l'exerser comme auparavant. Il a esté arresté qu'il consignera au greffe quarante cinq escuz pour la valleur de la peluche par lui receue de Claude Petit qui sera employé au pain des prisonniers de la consiergerie du pallais et rendre à Dominique Rovet huict escuz pour la fustaine qu'il a receue de lui ».

Mercredi 23 octobre. La cour rend un arrêt, lequel ordonne aux juges du ressort de ne pas envoyer à Lyon les condamnés pour crimes légers, qui n'ont pas fait appel, de presser les procédures des autres et de les envoyer d'urgence au greffe de la cour des Grands jours ¹.

Lundi 4 novembre. Il est donné lecture d'une curieuse lettre du roi, aux officiers des Forêts relative au chauffage des membres de la Cour des Grands jours. Cent cinquante cordes de bois seront mises à leur disposition par le baillage de Chalon-sur-Saône, en raison de la grande cherté du bois à Lyon et « de l'extresme difficulté qu'il y a d'en recouvrer pour n'y avoir en Province de Lyonnois, Forestz et Beaujolois aucune forest ».

Le même jour, il est donné lecture d'une autre lettre du roi 2 prorogeant au 25 décembre la durée de la tenue des Grands jours qui devaient se terminer le 2 novembre. Copie devra en être envoyée aux baillages prévotés et sénéchaussées.

Mardi 5 novembre. Ollivier le Bossu, conseiller, l'un des commissaires des Grands jours, qui avait demandé, le 22 octobre à être relevé de ses

^{1.} Arrest de la Cour des Grands jours seant à Lyon, du 23 octobre 1596. Lyon, Th. Ancelin, 1576; in-8, 6 pages.

^{2.} Lettre du 15 juillet 1596 donnée à Monceaux et enregistrée le 4 novembre.